

NOM : « DEFIBRILLATEURS CARDIAQUES »

Le service Santé Publique a pour mission de gérer les DAE positionnés en extérieur et accessibles 24h/24h, mis en place par la Ville et les Conseils de quartier.

Les DAE sont des dispositifs médicaux de classe II, soumis à l'obligation de maintenance et contrôle de qualité engageant la responsabilité de l'exploitant en cas de non-respect de cette obligation.

Ces appareils peuvent être utilisés par tout citoyen et doivent donc être opérationnels en cas de besoin. Ils nécessitent une maintenance à 2 niveaux : suivi des péremptions des kits et surveillance de l'environnement du DAE (absence de dégradation, de graffitis, présence du DAE dans la borne...).

C'est l'ensemble de ces mesures qui permettent une traçabilité et une fiabilité de ces appareils destinés à sauver des vies.

L'action « défibrillateurs » s'est déclinée en 4 phases :

Travail sur l'élaboration et la rédaction d'un document « maintenance » avec prise en compte de la législation et des recommandations de l'ANSM.

Principaux points à respecter : réalisation d'un inventaire, mise en place d'une organisation afin d'assurer l'exécution de la maintenance et du contrôle de qualité, fiche d'identité et de suivi de chaque DAE.

Travail interservices afin de soulever les questions et des dysfonctionnements, notamment depuis la mutualisation des services, puis afin que chacun des services concernés ait la même information et que les défibrillateurs cardiaques puissent bénéficier d'une gestion optimum.

Proposition aux agents intéressés et travaillant au plus proche de l'implantation d'un DAE (accessibles 24H/24 ou situé dans l'enceinte d'une structure) : sensibilisation à l'utilisation d'un DAE.

L'objectif est de répondre à une demande de certains agents souhaitant connaître le fonctionnement d'un défibrillateur et savoir l'utiliser.

Il est aussi nécessaire qu'un référent sur site soit désigné afin qu'il exerce un rôle de veille (absence de dégradation sur et autour de l'appareil, présence du DAE dans la borne...) du fait de ses missions exercées à proximité d'un DAE. A noter que, grâce à certains gardiens, des défaillances au niveau des DAE ont été déjà signalées. Sensibilisation prévue au cours du 1^{er} semestre 2016.

Réunion avec les maires des communes de l'agglomération d'échanger sur les pratiques de chacun et d'envisager d'harmoniser une procédure d'organisation de maintenance fiable des défibrillateurs cardiaques.

Une carte interactive a été réalisée et mise en ligne sur le site de la Ville.